

31G05

OTTAWA

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-Eu épuisé de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Substance extraite**

(1) Sable	(2) Gravier	(3) Dolomite	(4) Autre
(5) Sable de silice	(6) Inconnu	(7) Ferme concassée	(8) Calcite
(9) Calcaire	(10) Terre jaune	(11) Ferme	(12) Récupération minérale
(13) Pierre dimensionnelle	(14) Minerale	(15) Sable	(16) Sable
(17) Minerale de silice	(18) Terre noire	(19) Tourbe	(20) Tourbe

**Statut du site d'extraction**  
 O Ouvert sous conditions, F Ouvert, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Terrain soumis au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain faisant l'objet d'un permis pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
- Terrain ou le droit de zonement et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un permis au minier
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Missionnaire de Belemite, Essipit, Mashtewiatsh, Nutschkuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 est de 141° ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,07  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18  
**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

1998	2002	2007
1998	2002	2007

